



**Projet éducatif  
2019-2022**

# Le projet éducatif

## Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	3
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	9
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles .....	10
7. Transmission et diffusion du projet éducatif.....	11
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	11
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	11
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	12

## **1. But et définition du projet éducatif**

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école des Trois-Temps.

## **2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**

Différents groupes de personnes ont collaboré tout au long du processus d'élaboration, soient les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien, le personnel du service de garde ainsi que les parents.

## **3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**

Tout au long de la démarche pour la réalisation du projet éducatif, les différents groupes de l'école ont été consultés soit, le personnel enseignant, les parents, le service de garde, les professionnels et le personnel de soutien. Le conseil d'établissement a suivi de près le travail entourant la réalisation du projet éducatif.

## **4. Contexte dans lequel évolue l'établissement**

### **Environnement externe**

L'école des Trois-Temps est située à St-Marc-sur-Richelieu. Située aux abords de la rivière Richelieu, à 32 kilomètres au sud-est de Montréal, Saint-Marc-sur-Richelieu fait partie du paysage des terres fertiles de la Vallée du Richelieu. Elle fait partie intégrante de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu, et compte une population de 2141 habitants. Saint-Marc-sur-Richelieu s'étend sur une superficie de 62.32 km<sup>2</sup>, la municipalité conjugue un immense territoire agricole, les érablières du boisé de Verchères et un noyau villageois de résidences.

Quelques indicateurs de développement des communautés nous permettent de mieux comprendre le milieu (recensement de 2016), les données indiquées plus bas doivent cependant être interprétées avec prudence puisque nous ne disposons pas encore de mesures nous permettant de nous prononcer sur leur précision.

Indice de développement des communautés <sup>1</sup>					Saint-Marc-sur-Richelieu	CLSC des Patriotes	Montréal	Québec
Données démographiques	Indicateur	Groupes d'âge	Population concernée	Année(s)				
Données du Recensement 2016 non corrigées	Taux d'accroissement 2011-2016	so	Totale	2011-2016	6,1%	2,6%	4,5%	3,3%
	Population	so	Totale	2016	2 175 h	112 230 h	1 353 455 h	8 164 360 h
	Proportion d'enfants	0-5 ans	Totale	2016	7,1%	6,8%	6,8%	6,6%
	Proportion de jeunes	6-17 ans	Totale	2016	13,8%	15,2%	13,8%	12,8%
	Proportion d'adultes	18-64 ans	Totale	2016	62,8%	60,2%	61,8%	62,3%
	Proportion de personnes âgées	65 ans et plus	Totale	2016	16,6%	17,9%	17,7%	18,3%
Revenu	Revenu moyen (après impôt) †	15 ans et plus	Ménage privé	2015	39 011\$	43 205\$	36 771\$	34 887\$
	Revenu médian (après impôt) †	15 ans et plus	Ménage privé	2015	35 200\$	36 840\$	31 768\$	29 549\$
	Proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt (SFR) †	so	Ménage privé	2015	1,4%	3,0%	6,3%	9,2%
Emploi	Proportion de la population occupant un emploi (taux d'emploi) ☒	15 ans et plus	Ménage privé	2016	70,4%	65,6%	62,5%	59,5%
	Proportion de la population n'occupant pas un emploi (taux de chômage) ☒	15 ans et plus	Ménage privé	2016	3,5%	4,5%	5,9%	7,2%
Scolarité	Proportion de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade ☒	25 ans et plus	Ménage privé	2016	14,8%	9,9%	16,7%	17,8%
Logement	Proportion de la population vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures ☒	so	Ménage privé	2016	10,2%	5,4%	6,0%	6,7%
	Proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30 % et plus de son revenu aux coûts d'habitation selon le mode d'occupation :	so	Ménage privé	2015	12,9%	23,6%	25,8%	27,2%
					10,0%	7,7%	9,5%	10,2%
Soutien social	Proportion de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	so	Familles	2016	37,0%	40,7%	39,9%	39,0%
	Proportion de familles monoparentales	Familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans		2016	20,0%	20,0%	23,4%	24,6%
Cohésion sociale	Proportion de la population ayant déménagé au cours des cinq dernières années ☒	5 ans et plus	Ménage privé	2011-2016	24,8%	28,5%	31,7%	31,9%

<sup>1</sup> <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/idc.fr.html>

## **Indice de milieu socio-économique (IMSE)**

L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice). Pour l'école des Trois-Temps cet indice est passé de 7,12 en 2016-2017 à 1,42 en 2017-2018.

**En comparaison avec toutes les écoles du Québec et en répartissant celles-ci sur une échelle de 1 à 10 (1 étant l'indice le plus élevé et 10 le plus faible), l'école des Trois-Temps est passée de l'échelle 3 à l'échelle 1.**

## **Indice du seuil de faible revenu (SFR)**

Le SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.). Pour l'école des Trois-Temps cet indice est passé de 4,66 en 2016-2017 à 0,90 en 2017-2018.

**En comparaison avec toutes les écoles du Québec et en répartissant celles-ci sur une échelle de 1 à 10 (1 étant l'indice le plus élevé et 10 le plus faible), l'école de Trois-Temps est demeurée à l'échelle 1.**

L'école travaille en partenariat avec le CSSS des Patriotes, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et d'une travailleuse sociale. Un partenariat entre l'école et la Fondation de l'Instruction de St-Marc-sur-Richelieu, où la direction siège d'office, permet chaque année d'ajouter des ressources à l'école tant en termes de personnel que de matériel (livres, dictionnaires, etc.). Des activités parascolaires sont également offertes grâce à l'implication du service des loisirs de la municipalité et du Cercle des fermières.

## **Environnement interne**

L'école des Trois-Temps accueille, en 2018-2019, 181 élèves dont 28 élèves du préscolaire (2 classes). Les autres élèves sont répartis de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire (8 classes régulières).

Le personnel est composé de 28 employés (14 enseignants, 7 personnels du service de garde, 3 professionnels, 1 éducateur spécialisé, 1 orthopédagogue, 1 secrétaire et 1 direction).

84 élèves fréquentent le service de garde de façon régulière (3 jours et plus par semaine) ce qui représente un peu plus de 46% des élèves de l'école. 76 élèves s'ajoutent à titre de dîneurs réguliers, c'est donc dire que 88% de nos élèves dînent à l'école.

69 élèves utilisent le transport scolaire, soit 38% des élèves.

## Sondage CSP

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite, a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

### Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est variable. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,13)<sup>2</sup> et qu'ils sont bien informés des apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières pour leur enfant (8,11). Pour ces deux aspects, le niveau de satisfaction des parents de l'école est supérieur à celui des parents de l'ensemble de la commission scolaire (respectivement 8,78 et 7,80).

Cependant, le niveau de satisfaction des parents de l'école pour deux aspects est inférieur à l'ensemble des parents des écoles de la CSP. D'abord en ce qui concerne le suivi et la progression des apprentissages de leur(s) enfant(s) (8,09 pour les parents de l'école et 8,28 pour les parents de la CSP), puis pour l'information reçue concernant le comportement de leur enfant (7,74 pour les parents de l'école en comparaison à 8,41 pour les parents de la CSP).

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont toutes supérieures aux perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (9,22, ensemble des écoles 8,55)
- Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (9,00, ensemble des écoles 8,33)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (9,33, ensemble des écoles 8,00)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (9,33, ensemble des écoles 8,13).

---

*Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents (9,00 à 9,76) que les employés (8,56 à 9,56) de l'école à la qualité de la collaboration école-famille.*

---

Les employés ont également mentionné (9,67) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant et que l'engagement des parents auprès de leur enfant est tributaire de l'implication qu'ils possèdent sur son vécu scolaire (8,67).

---

<sup>2</sup> Toutes les cotes inscrites dans le contexte sont la résultante d'une échelle d'appréciation allant de 1 à 10.

## Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

La satisfaction des parents est généralement semblable à celle des employés.

La satisfaction des employés est supérieure à celle de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

La perception des parents est généralement semblable à la perception des parents pour l'ensemble des écoles en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité à l'exception d'un seul aspect qui se démarque positivement : l'ensemble des parents de l'école mentionnent qu'en général, leur enfant se sent en sécurité dans l'autobus scolaire (9,12 tandis qu'une cote de 8,35 est attribuée par l'ensemble des parents de la CSP).

Les élèves de l'école sont plus favorables que l'ensemble des élèves de la commission scolaire à trois niveaux sur la façon préventive de favoriser leur réussite :

- On s'attend à ce qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes (9,50 à l'école pour 8,58 à la CSP);
- Les enseignants leur donnent le goût d'apprendre (8,96 à l'école pour 7,80 à la CSP);
- Les enseignants utilisent différentes méthodes pour enseigner la matière aux élèves (9,40 à l'école pour 8,39 à la CSP).

---

*Dans l'ensemble, les élèves aussi se sentent en sécurité à l'école et trouvent que celle-ci est un milieu stimulant, et ce, de façon plus marquée que l'ensemble des élèves de la CSP.*

---

Les enseignants observent par contre que les élèves semblent ne pas avoir un niveau d'engagement très élevé face à leurs apprentissages. Nous avons demandé aux élèves de répondre à un test diagnostique sur leur niveau d'engagement. Les enseignants ont également procédé à l'évaluation du niveau d'engagement de chez leur enseignant. En moyenne, le niveau d'engagement des élèves se situe à 70%.

De plus, l'équipe-école observe que les élèves ont certaines lacunes au niveau de leurs habiletés sociales et qu'ils bénéficieraient d'avoir un accompagnement afin d'apprendre, entre autres, le « vivre ensemble » et des habiletés au niveau de la résolution de conflits. Nous avons procédé à un recensement des manquements notés en lien avec la violence physique et verbale. Le nombre total est de 1069 manquements de violence verbale et physique. De ce nombre, 90% des gestes de violence physique ou verbale sont effectués par les élèves du préscolaires (57%) et du 1<sup>er</sup> cycle (33%).

## **Équipe-école : développement professionnel et partage des meilleures pratiques**

Dans l'ensemble, les employés de l'école ont une opinion similaire à ceux de la CSP en ce qui concerne la collaboration et le partage des meilleures pratiques.

Voici quelques aspects qui sont jugés très favorablement par les employés :

- L'expertise des collègues occupant le même corps d'emploi contribue à leur propre développement (9,00).
- Les pratiques ancrées dans l'établissement permettent de faire des progrès significatifs pour améliorer la réussite et la diplomation (8,00)

Par ailleurs, quelques aspects sont jugés moins favorablement par les employés, donc une amélioration pourrait être souhaitée en ce sens :

- Il est encore possible d'améliorer le transfert d'une nouvelle connaissance dans leur travail au quotidien (7,44);
- On juge que le plein potentiel de l'équipe pourrait être mieux utilisé (7,78);
- On considère que les rencontres professionnelles avec les collègues constituent des moments d'apprentissage (7,89).



## LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

En ce qui concerne la réussite des élèves, il est important de mentionner que nos cohortes d'élèves sont habituellement petites. C'est donc dire que chaque élève qui se retrouve en échec (résultat inférieur à 60%) ou à risque (résultat situé entre 60% et 69%) influence grandement le taux de réussite ou d'élève à risque. Par exemple, dans une cohorte de 15 élèves, chacun des élèves influence de près de 7% le taux calculé.

### Lecture

	Taux de réussite	Nb. échecs	Nb. élèves à risque	Taux de réussite	Nb. échecs	Nb. élèves à risque	Taux de réussite	Nb. échecs	Nb. élèves à risque
	2015-2016			2016-2017			2017-2018		
1 <sup>re</sup> année	100%	0	4	93,7%	2	1	90,8%	2	4
2 <sup>e</sup> année	100%	0	1	89,3%	3	4	91,2%	3	5
3 <sup>e</sup> année	83,8%	6	6	100%	0	5	100%	0	6

Malgré de taux de réussite intéressants, on remarque que chaque année quelques élèves se retrouvent dans la zone à risque ou même en échec pour la lecture. Les garçons sont surreprésentés dans cette zone pour l'année 2017-2018.

### Les épreuves de 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

#### Lecture

Nos élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année ont des résultats et un taux de réussite semblables à l'ensemble des élèves de la CSP. Nos élèves de 6<sup>e</sup> année performant de façon supérieure à l'ensemble des élèves de la CSP.

	Épreuves de lecture - Juin 2017				Épreuves de lecture - Juin 2018			
	Résultat moyen		Taux de réussite		Résultat moyen		Taux de réussite	
	CSP	École	CSP	École	CSP	École	CSP	École
2 <sup>e</sup> année	77,32	78,68	89,1%	89,29%	77,0	77,6	88,6%	91,2%
4 <sup>e</sup> année	78,11	76,74	90,76%	88,24%	77,4	81,0	88,4%	91,3%
6 <sup>e</sup> année	79,49	84,53	92,12%	100%	76,5	75,4	87,8%	85%

Le taux de réussite aux épreuves entre les garçons et les filles est similaire dans le cas des élèves de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Il y a une différence de près de 10% pour les élèves de 2<sup>e</sup> année.

---

*De façon plus précise, l'analyse des critères d'évaluation nous permet de constater une lacune au niveau du critère de réaction pour nos élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, tandis que le critère d'interprétation est celui le plus faible chez nos élèves de 6<sup>e</sup> année.*

---

## Autres résultats

Bien que les résultats suivants ne soient pas directement liés aux orientations du PEVR de la commission scolaire des Patriotes, nous jugeons pertinent qu'ils soient mis en lumière pour les besoins d'analyse du milieu.

### Français

Niveau et compétence	2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Nombre d'élèves	Échec	À risque	Nombre d'élèves	Échec	À risque	Nombre d'élèves	Échec	À risque
4e année Lecture	20	0	7	35	1	5	23	0	2
4e année Écriture		1	8		1	10		0	5
5e année Lecture	16	0	5	19	1	8	33	0	5
5e année Écriture		0	3		0	4		0	8
6e année Lecture	18	0	0	17	0	2	22	4	4
6e année Écriture		0	2		0	0		1	5

Quelques constats :

- Il n'y a pas de constance entre les deux compétences quant à l'importance du nombre d'élèves à risque ou en échec.

## 5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Bien que l'article 36 ne puisse être modifié, l'équipe de l'école des Trois-Temps à déterminer une mission qui lui est propre à savoir :

---

*« Nous travaillons à développer le plein potentiel de chacun afin qu'il s'épanouisse et prenne part au bien de la communauté ».*

---

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel. Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées, il fait partie de l'énoncé de vision que l'école s'est donné.

---

*Nous sommes une école solide comme le ROC : Respect, Ouverture d'esprit et Collaboration.*

*Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.*

*Le personnel de l'école des Trois-Temps s'engage à :*

- *Considérer l'autre comme il aimerait être considéré en faisant preuve d'empathie et de savoir-vivre.*
  - *Travailler avec les autres dans un but commun à partir de ses forces et des forces des autres en les soutenant, en les encourageant et en partageant leurs idées.*
  - *Être à l'écoute afin d'accueillir la différence de façon positive et d'accepter de faire des compromis au besoin.*
-

## 6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeux en cohérence avec *Tous Patriotes pour la réussite!*

<b>Enjeu 1</b>	<b>La lecture</b>
<b>Orientation 1</b>	<b>Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel</b>
<b>Objectif 1.1</b>	<b>D'ici juin 2022, augmenter le résultat moyen aux épreuves de lecture de 2<sup>e</sup>(CSP), 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année (MEES).</b>
Indicateur	Résultat moyen des élèves en lecture aux épreuves CSP et MEES
Situation actuelle	2e : 77,6% 4e : 81,0% 6e : 75,4%
Cible	2e : 80% 4e : 83% 6e : 78%
<b>Enjeu 2</b>	<b>Les habiletés sociales des élèves</b>
<b>Orientation 2</b>	<b>Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire</b>
<b>Objectif 2.1</b>	<b>D'ici juin 2022, diminuer le nombre de comportements de violence verbale et physique en implantant des pratiques efficaces pour développer les habiletés sociales des élèves.</b>
Indicateur	Le nombre de comportements de violence verbale et physique.
Situation actuelle	1 069 comportements de violence verbale et physique.
Cible	700 comportements de violence verbale et physique.
<b>Enjeu 3</b>	<b>L'engagement des élèves</b>
<b>Orientation 3</b>	<b>Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques</b>
<b>Objectif 3.1</b>	<b>D'ici juin 2022, améliorer l'engagement des élèves par l'utilisation de différentes stratégies d'enseignement efficace et probant.</b>
Indicateur	Le niveau d'engagement scolaire des élèves.
Situation actuelle	Le niveau d'engagement des élèves est de 70%
Cible	80%

## **7. Transmission et diffusion du projet éducatif**

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

## **8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif**

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

## **9. Reddition de compte du projet éducatif**

Le projet éducatif prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

## Annexe I : Principaux encadrements légaux

### Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
  - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
  - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de

l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.